

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 11 janvier 2021 à 19h39 par visioconférence : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Jean Roy, Michel Rhéaume et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le secrétaire-trésorier adjoint assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

21-01-1

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Tenue à huis clos de la présente séance;
5. Comptes rendus des élus;

#### Correspondances

6. Réception d'une lettre de la part de la Ville de Thetford Mines en lien avec le dossier de Transport adapté de la région de Thetford inc.;

#### Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

7. Adoption des procès-verbaux du mois de décembre 2020;
8. Autorisation de paiement des dépenses du mois de décembre 2020;
9. Vérification et préparation des états financiers pour l'année financière 2020 : octroi d'un mandat;
10. Nomination de conseillers juridiques pour la cour municipale;
11. Nominations suite à la délégation d'embauche spéciale accordée à la direction générale;
12. Assurance collective : renouvellement du contrat;
13. Appui à l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) dans leur démarche auprès du ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP);
14. Dossier Transport adapté de la région de Thetford inc. : demande de la tenue d'une assemblée générale spéciale;

#### Aménagement, urbanisme et environnement

15. 70, chemin du Lac-Bolduc : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
16. 14, rue Principale Est : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;

#### Développement socio-économique

17. Projet du Domaine Escapad et du prolongement d'une voie de communication entre le 6e Rang et la route du Mont-Adstock : acceptation du projet et autorisation de signature du protocole d'entente relatif à des travaux municipaux;

#### Travaux publics et voirie

18. Pavage et décohesionnement du chemin Sacré-Cœur Est : recommandation de paiement no 2 et réception définitive des travaux;
19. Pavage de la route du Lac-St-François : recommandation de paiement no 3 et réception définitive des travaux;
20. Travaux à réaliser dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) : lancement de l'appel d'offres public;

#### Sécurité publique

21. Demande de participation au projet de dépôt d'encapsuleur F500 de la MRC des Appalaches;
22. Application SURVI-Mobile : acceptation de l'entente de services;

Loisirs, culture et vie communautaire

23. Projet de réaménagement des patinoires extérieures : recommandation de paiement numéro 4 et réception provisoire des travaux;
24. Réparation du chauffage de l'entrée du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher : autorisation de dépense;

Affaires diverses

25. Appui à la démarche de consultation du Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François (RPGLSF);
26. Projet de skatepark du comité de loisirs de St-Daniel : appui au projet;
27. Période de questions;
28. Informations générales;
29. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux points ajoutés en affaires diverses,  
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-01-2

**TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

**ATTENDU** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**ATTENDU** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 janvier 2021;

**ATTENDU** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**ATTENDU** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, vu que la Municipalité d'Adstock est située en zone rouge et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**ATTENDU** que les citoyens ont été invités à nous transmettre leurs questions par écrit avant la séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

*Correspondances*

**RÉCEPTION D'UNE LETTRE DE LA PART DE LA VILLE DE THETFORD MINES EN LIEN AVEC LE DOSSIER DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC.**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Municipalité a reçu une correspondance de la Ville de Thetford Mines concernant le dossier du transport adapté, faisant suite à notre résolution du mois dernier.

*Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines*

**21-01-3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux du mois de décembre 2020 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**21-01-4 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 707 732.19 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**21-01-5 VÉRIFICATION ET PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 : OCTROI D'UN MANDAT**

**ATTENDU** que selon l'article 176 du Code municipal, dès la fin de l'exercice financier, le secrétaire-trésorier dresse le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et atteste de sa véracité;

**ATTENDU** qu'un vérificateur externe doit vérifier, selon l'article 966.2 du Code municipal, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers de la municipalité et en faire rapport au conseil;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu de mandater la firme de comptable Raymond Chabot Grant Thornton, comme vérificateur externe pour l'année 2020 pour un montant de 17 150 \$, taxes en sus, afin d'effectuer l'audit de la Municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**21-01-6 NOMINATION DE CONSEILLERS JURIDIQUES POUR LA COUR MUNICIPALE**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a soumis son territoire à la compétence de la Cour municipale commune de la Ville de Thetford Mines par la conclusion d'une entente;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a besoin d'être représentée à la cour municipale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu ce qui suit :

- de mandater Me Luc Ouellette pour représenter la Municipalité d'Adstock à la cour municipale de la Ville de Thetford Mines;
- que la Municipalité se réserve le droit, pour des dossiers spéciaux ou particuliers, de mandater un autre conseiller juridique, au choix de la Municipalité, qui sera déterminé par résolution et transmet à la cour municipale de la Ville de Thetford Mines à chacun des dossiers spéciaux ou particuliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-01-7

**NOMINATIONS SUITE À LA DÉLÉGATION D'EMBAUCHE SPÉCIALE ACCORDÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**ATTENDU** la délégation temporaire donnée, par la résolution 20-12-393, à Mme Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière pour l'embauche de préposés aux services généraux occasionnels;

**ATTENDU** dans la résolution 20-12-393, de faire entériner ces embauches à une séance publique ultérieure à l'embauche;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'entériner l'embauche de messieurs Serge Therrien, Luc Prévost et Pascal Quirion comme préposés aux services généraux occasionnels selon les termes de la convention collective.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-01-8

**ASSURANCES COLLECTIVES : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT**

**ATTENDU** que l'offre de renouvellement déposée par la compagnie Financière Manuvie entraînait une augmentation de coûts de près de 80%;

**ATTENDU** la recommandation de la conseillère en régime d'assurances collectives, attitrée au dossier de la Municipalité, d'aller sur le marché pour identifier d'autres options;

**ATTENDU** que la compagnie d'assurance Canada Vie (Great-West) a déposé une soumission intéressante pour la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'accepter l'offre d'assurances collectives, recommandée par la conseillère en régimes d'assurances collectives, de la compagnie Canada Vie (Great-West) pour les employés de la Municipalité pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> février 2021 au 1<sup>er</sup> juin 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-01-9

**APPUI À L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE (UPF) DANS LEUR DÉMARCHE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAUNE, DES FORÊTS ET DES PARCS (MFFP)**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie;

- ATTENDU** que la Municipalité possède un grand territoire identifié par le ministère de la Faune, des forêts et des parcs, comme étant un ravage de cerf et que la population de ces ravages doit impérativement être maintenue en santé;
- ATTENDU** que s'organise présentement un mouvement de masse nommé Unis pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupeaux de gros gibiers;
- ATTENDU** qu'une demande d'appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;
- ATTENDU** qu'un bilan récent fait état d'une population moyenne de cerf de Virginie dans la zone de chasse où est située la municipalité est à 2 cerfs au km carré contrairement à 6 cerfs au km carré pour l'ensemble du Québec, ce qui catégorise cette même zone comme étant sous optimale;
- ATTENDU** que le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population;
- ATTENDU** que ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;
- ATTENDU** qu'en 2017, le Ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4 000 km carrés instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache (RTL);
- ATTENDU** qu'un sondage réalisé par le ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache;
- ATTENDU** que le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones;
- ATTENDU** que les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionnent entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseur, les populations de cerf et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable;
- ATTENDU** que le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau;
- ATTENDU** qu'un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année;
- ATTENDU** que le ministre de la Faune, des forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock appui l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL) chez le cerf de virginie sur tout le territoire Québécois;

- que la Municipalité d'Adstock demande que le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans;
- que la Municipalité d'Adstock souhaite qu'à la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.
- que la présente résolution soit transmise au ministre de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP), à la députée de la circonscription, au citoyen qui a fait la demande d'appui ainsi qu'au mouvement nommé Unis pour la Faune (UPF).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-01-10

**DOSSIER TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC. : DEMANDE DE LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE**

**ATTENDU** la résolution numéro 2020-12-372 mentionne les attentes de la Municipalité en lien avec le service de Transport adapté;

**ATTENDU** la correspondance reçue de la ville mandataire en réponse à ladite résolution;

**ATTENDU** l'insatisfaction générée par le nouveau mode de tarification et de fonctionnement imposé par la ville mandataire;

**ATTENDU** le manque d'écoute de la ville mandataire envers les différents intervenants dans ce dossier;

**ATTENDU** les règlements généraux de Transport Adapté de la région de Thetford inc.;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de demander à l'organisme de tenir une assemblée générale spéciale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de demander la tenue d'une assemblée générale spéciale à Transport adapté de la région de Thetford inc. pour que soit discuté et convenu entre les municipalités le mode de fonctionnement, le service, la municipalité mandataire et la répartition des coûts de afin que tous les usagers soient traités en toute équité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Aménagement, urbanisme et environnement*

21-01-11

**70, CHEMIN DU LAC-BOLDUC : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 70, chemin du Lac-Bolduc (lot 5 448 950 du cadastre du Québec) pour autoriser, suite à la démolition de la résidence existante, la construction d'une résidence de deux étages avec une marge latérale gauche de 0.4 mètre et une largeur combinée des marges latérales de 5.03 mètres alors que la grille des usages et des spécifications du règlement de zonage numéro 69-07 pour la zone de villégiature VA 15 prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres et une largeur combinée des deux marges latérales de 6.1 mètres.

Conformément à la résolution numéro 20-04-132 qui a pour objet de permettre aux citoyens de se faire entendre pour une dérogation mineure par le biais d'une consultation écrite, Monsieur le Maire mentionne que personne n'a soumis de commentaires écrits dans le cadre dudit processus.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Il est résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver en partie la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 70, chemin du Lac-Bolduc (lot 5 448 950 du cadastre du Québec) et ainsi, de refuser une marge de recul latéral gauche de 0.4 mètre, mais d'autoriser une largeur combinée des marges latérales de 5.03 mètres pour la nouvelle construction et son deuxième étage aux conditions suivantes :

- que les deux marges latérales aient une largeur minimale de 2 mètres;
- que l'émission du permis soit conditionnelle au dépôt d'un plan de protection des haies et des arbres des propriétés voisines.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-01-12

#### **14, RUE PRINCIPALE EST : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 14, Principale Est (lot 5 449 402 du cadastre du Québec) pour autoriser ce qui suit :

- l'empiètement du bâtiment principal dans la marge latérale gauche de façon à permettre une marge de recul latérale gauche variant entre 1.8 mètre et 4.62 mètres alors que la dérogation mineure accordée par la résolution numéro 18-03-82 permettait une marge variant entre 1.9 mètre et 4.89 mètres;
- l'empiètement de la galerie, son escalier et son avant-toit dans la marge avant de façon à permettre une marge de recul avant variant entre 0.53 mètre et 1.35 mètre alors que l'article 6.3.2.2 du règlement de zonage numéro 69-07 autorise ces ouvrages à une distance minimale de 4.5 mètres de la ligne de lot avant;
- l'empiètement de l'escalier dans la marge latérale gauche de façon à permettre une marge de recul latéral gauche de 0.88 mètre alors que l'article 6.3.3.2 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une distance minimale de 1 mètre d'un escalier de toute limite de l'emplacement;
- l'empiètement d'une enseigne de 1.53 mètre sur le lot 5 450 181 faisant partie de la rue Notre-Dame Sud alors que l'article 13.6.2 du règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une distance minimale de 1.5 mètre de la ligne de rue.

Conformément à la résolution numéro 20-04-132 qui a pour objet de permettre aux citoyens de se faire entendre pour une dérogation mineure par le biais d'une consultation écrite, Monsieur le Maire mentionne que personne n'a soumis de commentaires écrits dans le cadre dudit processus.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Il est résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par le propriétaire du propriétaire du 14, Principale Est (lot 5 449 402 du cadastre du Québec) et ainsi :

- permettre une marge de recul latérale gauche pour le bâtiment principal variant entre 1.8 mètre et 4.62 mètres;
- permettre une marge de recul avant d'une galerie, son escalier et son avant-toit variant entre 0.53 mètre et 1.35 mètre;
- permettre une marge de recul latérale gauche d'un escalier de 0.88 mètre;
- de permettre l'empiètement de l'enseigne existante de 1.53 mètre sur le lot 5 450 181 faisant partie de la rue Notre-Dame Sud aux conditions suivantes :
  - l'emplacement de l'affiche annonçant le stationnement de l'entreprise devra être conforme aux dispositions du règlement de zonage;
  - que la Municipalité d'Adstock autorise l'occupation du domaine public tant et aussi longtemps que le ministère des Transports du Québec n'exige pas le retrait ou le déplacement de l'enseigne;
  - que la Municipalité d'Adstock pourra exiger le retrait de l'enseigne si elle doit utiliser le domaine public à ses propres fins;
  - l'aménagement d'une bande végétalisée d'une largeur minimale de 1 mètre à partir de la rue entre les deux accès au stationnement donnant sur la rue Notre-Dame Sud.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-01-13

*Développement socio-économique***PROJET DU DOMAINE ESCAPAD ET DU PROLONGEMENT D'UNE VOIE DE COMMUNICATION ENTRE LE 6<sup>E</sup> RANG ET LA ROUTE DU MONT-ADSTOCK : ACCEPTATION DU PROJET ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté le règlement numéro 226-18 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

**ATTENDU** que le règlement prévoit un processus pouvant mener à la conclusion d'une entente;

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté le 8 avril 2019, par la résolution portant le numéro 19-04-102, le plan d'aménagement d'ensemble proposé par le promoteur du Domaine Escapad;

**ATTENDU** que, conformément au règlement, le promoteur a soumis une demande d'avant-projet pour la réalisation de travaux municipaux;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock, par la résolution numéro 20-04-108, a accepté l'avant-projet déposé par le Promoteur et a permis au promoteur de poursuivre ses démarches dans le but de conclure une entente pour la réalisation des travaux municipaux;

**ATTENDU** que le promoteur a déposé les informations et les documents nécessaires pour l'analyse du projet;

**ATTENDU** que le projet prévoit comme travaux municipaux le prolongement du 6<sup>e</sup> Rang jusqu'à la route du Mont-Adstock, la construction de deux nouvelles rues, la construction d'une usine de traitement d'eau potable et la construction d'une usine de traitement des eaux usées;

**ATTENDU** que la partie du projet réalisée dans le cadre de ce processus comprend la réalisation de 63 mini chalets, 13 chalets, 72 condos locatifs et 97 emplacements de camping (VR);

**ATTENDU** les retombées socio-économiques significantes et significatives du projet pour la communauté locale et régionale;

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté le règlement d'emprunt numéro 234-18 afin de financer les travaux reliés au prolongement et à la mise à niveau du 6<sup>e</sup> Rang;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'accepter le projet et d'autoriser la signature d'une entente conformément au règlement numéro 226-18 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités de ladite entente et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la réalisation du projet du Domaine Escapad et du prolongement d'une voie de communication entre le 6<sup>e</sup> Rang et la route du Mont-Adstock conditionnellement à ce que le projet de lotissement soit modifié par la création d'un lot distinct pour le prolongement et la modification du 6<sup>e</sup> Rang jusqu'à la route du Mont-Adstock à l'intérieur de la zone visée par le projet;
- d'autoriser la conclusion avec 9321-3411 Québec inc. d'une entente relative aux travaux municipaux;
- d'autoriser le projet de lotissement à réaliser par 9321-3411 Québec inc. conformément au plan déposé tout en tenant compte de la modification souhaitée par la présente résolution;

- d'autoriser 9321-3411 Québec inc. à faire préparer les plans et devis à la mise en œuvre dudit projet;
- d'autoriser monsieur le maire et la directrice générale à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Travaux publics et voirie*

21-01-14

**PAVAGE ET DÉCOHÉSIONNEMENT DU CHEMIN SACRÉ-CŒUR EST : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 2 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

**ATTENDU** l'acceptation provisoire des travaux de pavage et décohésionnement du chemin Sacré-Cœur Est en vertu de la résolution 20-02-037;

**ATTENDU** la recommandation de paiement et de libération de la retenue datée du 15 décembre 2020 émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics afin de procéder à l'acceptation définitive des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de libérer la retenue et d'autoriser le paiement no 2 au montant de 5 442.87 \$, taxes en sus, présenté par l'entrepreneur Pavage Centre Sud du Québec pour les travaux de pavage et décohésionnement du chemin Sacré-Cœur Est;
- de procéder à l'acceptation définitive des travaux conformément à la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-01-15

**PAVAGE DE LA ROUTE DU LAC-ST-FRANÇOIS : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 3 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

**ATTENDU** l'acceptation provisoire des travaux de pavage de la route du Lac-St-François en vertu de la résolution 20-02-038;

**ATTENDU** la recommandation de paiement et de libération de la retenue datée du 8 décembre 2020 émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics afin de procéder à l'acceptation définitive des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de libérer la retenue et d'autoriser le paiement no 3 au montant de 9 207.96 \$, taxes en sus, présenté par l'entrepreneur Pavage Sartigan inc. pour les travaux de pavage de la route du Lac-St-François;
- de procéder à l'acceptation définitive des travaux conformément à la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-01-16

**TRAVAUX À RÉALISER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À VOIRIE LOCALE (PAVL) : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC**

**ATTENDU** la subvention obtenue en 2020 au montant de 2 515 550\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - sous-volet redressement des infrastructures routières local (RIRL);

**ATTENDU** la subvention obtenue en 2020 au montant de 594 718\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – sous-volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRL);

**ATTENDU** qu'il y a lieu de lancer un appel d'offre public pour la réalisation des travaux dans le cadre de ces deux subventions;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder, selon les règles légalement observées, à un appel d'offres public publié dans un système reconnu d'appel d'offres électronique ainsi que dans le journal local en vue des travaux à réaliser suite aux subventions obtenue dans les sous-volet RIRL et AIRL.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Sécurité publique*

21-01-17

**DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROJET DE DÉPÔT D'ENCAPSULEUR F500 DE LA MRC DES APPALACHES**

**ATTENDU** qu'un dépôt de bidons de mousse de classe A était présent sur le territoire de la MRC et était administré par le service incendie de la Ville de Thetford Mines.

**ATTENDU** que suite à une présentation de la compagnie 1200 degrés, les services de sécurité incendie de la MRC ont manifesté leur intérêt d'aller vers un autre type de produit, l'encapsuleur F500;

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches propose d'administrer le dépôt de bidons d'encapsuleur pour les services d'incendie de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** que le Service de sécurité incendie de la Municipalité d'Adstock désire qu'il soit conservé une certaine quantité de bidons d'encapsuleur facilement et rapidement accessible sur le territoire de la MRC;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock désire participer au dépôt d'encapsuleur pour son service de sécurité incendie;

**ATTENDU** que cette entente a une durée déterminée de trois ans à partir du 7 décembre 2020. Cette entente se renouvelle automatiquement pour une période de trois ans;

**ATTENDU** qu'un service souhaitant se retirer du dépôt doit faire part de son intention de départ minimalement trois mois d'avance avant le renouvellement de l'entente;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock s'engage à participer au projet et à défrayer les frais pour chaque bidon acheté, selon le montant soumis par le distributeur, ainsi qu'une partie des frais de livraison.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-01-18

**APPLICATION SURVI-MOBILE : ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE SERVICES**

**ATTENDU** que l'application SURVI-mobile de la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) permet au Service de sécurité incendie de la Municipalité d'Adstock permet une augmentation de l'efficacité du service par une gestion plus rapide provenant d'informations cellulaires;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de renouveler l'entente d'utilisation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock accepte les modalités de l'entente de services de l'application SURVI-mobile déployée par CAUCA pour le service de sécurité incendie pour la période allant du 15 février 2021 au 14 février 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

La conseillère Nicole Champagne quitte réunion de 20h30 à 20h31.

*Loisirs, culture et vie communautaire*

21-01-19

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PATINOIRES EXTÉRIEURES : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 4 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

**ATTENDU** que l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. a réalisé les travaux de réaménagement des patinoires extérieures de Sacré-Cœur-de-Marie et de Saint-Daniel;

**ATTENDU** la recommandation de paiement datée du 15 décembre 2020 émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics afin de procéder à l'acceptation provisoire desdits travaux conditionnellement à la réception de certains documents administratifs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le paiement numéro 4 au montant de 29 198.46 \$, taxes en sus, présenté par l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. pour les travaux de réaménagement des patinoires extérieures de Sacré-Cœur-de-Marie et de Saint-Daniel;
- de procéder à l'acceptation provisoire des travaux conformément à la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics conditionnellement à la réception des documents suivants :
  - déclaration attestant le paiement des sommes dû à la main d'œuvre, aux sous-traitants et aux fournisseurs;
  - quittances des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat;
  - attestation de la CNESST et la CCQ confirmant le paiement des contributions exigées;
- de diminuer la retenue financière à 5 % conformément à la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-01-20

**RÉPARATION DU CHAUFFAGE DE L'ENTRÉE DU COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** la problématique de l'appareil de chauffage situé à l'entrée du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de faire des interventions préventives et procéder à la réparation de l'appareil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'autoriser une dépense de 3 000 \$, taxes en sus, pour la réparation de l'appareil de chauffage situé à l'entrée du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Affaires diverses*

21-01-21

**APPUI À LA DÉMARCHE DE CONSULTATION DU REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS (RPGLSF)**

**ATTENDU** que les acteurs et les intervenants du Grand lac Saint-François souhaitent entreprendre une démarche de consultation afin de protéger le lac et ses utilisateurs;

**ATTENDU** que le Regroupement pour la protection du Grand lac St-François (RPGLSF) est l'interlocuteur privilégié pour donner les suites à ce sondage et prendre les actions nécessaires pour se doter d'un plan d'action à venir;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif en environnement (CCE) d'appuyer la démarche de l'Association du Grand lac St-François;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu d'appuyer l'Association du Grand lac St-François pour confier au Regroupement pour la protection du Grand lac St-François (RPGLSF) la consultation sur la navigation de plaisance afin de prendre en compte l'ensemble des considérations environnementales, écologiques, sécuritaires et financières reliées à celle-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

21-01-22

**PROJET DE SKATEPARK DU COMITÉ DE LOISIRS DE ST-DANIEL : APPUI AU PROJET**

**ATTENDU** que le Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse soutient l'amélioration des infrastructures destinées aux jeunes de 15 à 29 ans;

**ATTENDU** que le Comité des loisirs de Saint-Daniel souhaite déposer un projet de skatepark;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'appuyer le dépôt dudit projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'appuyer le Comité des loisirs de Saint-Daniel dans le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de skatepark dans le secteur Saint-Daniel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La Municipalité a permis aux citoyens de transmettre leurs questions par courriel, mais aucune question n'a été reçue. Étant donné le contexte de la crise sanitaire et de l'absence d'interaction avec les citoyens, monsieur le Maire fera un compte rendu détaillé de la séance du conseil le lendemain sur les médias sociaux et répondra aux questions des citoyens directement en ligne.

## **INFORMATIONS**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

21-01-23

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu de lever la séance à 20h39.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

JL

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin